

A Amey le 09.07.2020 C**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Madame Riccio Raymonde née PARGUERAN  
M. Route de la Forêt Verte  
Velloreine.

Je tenais à m'exprimer par rapport à la  
révision du PPRN.

Mes propos concernent les terrains situés dans la  
zone des dièzes où se trouvent également la  
chauffe, les jeux d'enfants et le foyer de ski  
de fond.

Je suis propriétaire des parcelles suivantes:  
3575 et 3560 Section A.

Tous les terrains de cette zone sont classés  
pour partie en zones prescriptions fortes incus-  
tractibles. Cette zone a été auparavant agran-  
di puisqu'elle va presque jusqu'à la rivière.  
Hors auparavant dans le PPR de 1992  
ces terrains étaient classés en zone bleue  
ce qui correspondait aux désirs des préa-  
daires municipalités qui avaient acquis cer-  
taines parcelles et les avaient classées en  
zone d'aménagement futur.

Mon grand-père me en 1984 nous a  
toujours dit qu'il n'avait jamais vu l'avalan-  
che du loup traverser la route.

C'est pour cela que je me pose la question  
de l'élargissement de la zone en prescrip-  
tions fortes.

J'ose espérer, Monsieur, que vous  
pourrez m'apporter quelques éclaircissements  
et réponses par rapport à mon question-  
nement et qui pourraient également utiles  
à d'autres propriétaires